



Recrutement et formation des enseignant·es

Le retour des stagiaires à temps plein : en route vers la catastrophe !

Ainsi, l'arrêté du 4 février 2022 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignant·es et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, indique comment se déroulera la rentrée prochaine pour les futur·es enseignant·es stagiaires lauréat·es des concours. Les stagiaires qui auront suivi un cursus universitaire « classique » via le Master MEEF seront désormais à plein temps en responsabilité de classe(s). Il n'y aura plus qu'un « crédit de 10 à 20 jours de formation » ! Idem pour les stagiaires qui auront été contractuel·les (dits « tiers-temps alternant·es ») avant de passer le concours. Pour couronner le tout, il est précisé que l'attribution de ces miettes de formation sera « défini par la commission académique »,

Une contractualisation accrue des entrant·es dans le métier !

En parallèle l'administration met en place les "étudiant·es-contractuel·les" qui assureront des missions d'enseignement pendant leurs études. L'administration profite de la précarité dont souffrent les étudiant·es pour pallier le manque de personnels enseignant·es et les difficultés de remplacement qui en résultent. L'administration prévoit d'engager des étudiant·es en M1 et M2 MEEF en «Tiers temps alternant» à 722€ par mois pour 6h de classe en responsabilité dans le second degré et 8h dans le premier degré. Ce type de contrat précaire deviendra l'une des voies d'accès classique d'entrée dans l'enseignement avec celle du simple Stage d'Immersion et de Pratique Accompagnée (SIPA). Dans le même temps, et ce depuis trois ans, un autre dispositif existe à partir de la L2 (simple observation) et jusqu'en M1 (tiers temps en responsabilité) pour un traitement allant de 700 à 980€ via un parcours de «pré-professionnalisation». Pourtant, les dispositifs de pré-professionnalisation expérimentés jusqu'alors n'ont pas permis d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier, au contraire.

La rentrée de septembre 2022 sera donc la première à inaugurer cette organisation maltraitante de l'entrée dans le métier, et il faut se préparer dès maintenant à soutenir aux mieux nos collègues et à nous mobiliser, encore et toujours, pour la défense du service public d'éducation.

impliquant ainsi l'abandon d'un cadre national, alors qu'il s'agit de fonctionnaires d'État !

Il faut donc en conclure que, pour le Ministère, une formation universitaire théorique avec un stage d'observation suffit à former un·e enseignant·e compétent·e, apte à prendre charge ses classes et son public, aussi hétérogène soit-il, et ce quelles que soient les difficultés. Les jeunes enseignant·es, dont certain·es n'ont aucune expérience de l'enseignement, se retrouveront ainsi, sans aucune formation devant des élèves. Au contraire, les personnels ne cessent de dénoncer le manque de formation initiale et continue. L'inclusion scolaire, la lutte contre les inégalités scolaires et sociales, l'éducation à la justice environnementale et à l'égalité constituent des enjeux primordiaux du service public d'éducation et les personnels doivent être formé·es pour y répondre.

Un mépris assumé du Ministère

Lundi 28 mars 2022, nous apprenions l'annulation de l'épreuve écrite de géographie du CAPES d'Histoire-Géo : la carte de synthèse avait été imprimée au dos du sujet, qui ne pouvait être rendu avec les copies des candidat·es. Plutôt que d'adapter l'évaluation en tenant compte de sa propre erreur, le Ministère a purement et simplement choisi de reporter l'épreuve à une date ultérieure, en l'occurrence le 12 avril. Or, il s'avère que cette date est aussi celle d'autres épreuves : comment font les candidats qui s'inscrivent à plusieurs concours ? Qu'en est-il également des frais engagés dans le cadre des déplacements vers les centres d'examen ? Le problème ici n'est pas l'erreur commise, mais la manière dont elle est gérée par le Ministère : le mépris.

Le Ministère de l'Éducation nationale a entrepris une vaste opération de précarisation de l'accès au métier d'enseignant·e. Si le Ministère communique sur le fait que le nombre de postes ouverts aux concours est globalement stable, il omet volontiers de mentionner les conditions dans lesquelles s'effectuera l'entrée dans le métier d'enseignant·e, la question de la formation et les faibles nombres d'admissibles dans les disciplines en tension.



Après l'année de transition 2021-2022, le pire est à venir